



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 mai 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Daniel HOAREAU, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h36

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

CULTURE

DC.17.017 - Location d'un appartement pour l'accueil d'une auteure en résidence

Dans le cadre d'un partenariat entre la bibliothèque municipale et le lycée Maurice Genevoix, la ville d'Ingré prend en charge les frais d'hébergement d'une auteure en résidence, Mme Athéa Brigitte, qui travaille avec la classe de 1^{ère} L sur la création d'une pièce de théâtre. Un contrat de location a été signé entre la ville d'Ingré et la propriétaire de l'appartement où réside Mme Athéa du 30 mars au 31 mai 2017.

Conformément au contrat de location, la ville s'engage à verser un loyer de 275 euros mensuels. Le loyer sera réglé au propriétaire par mandat administratif sur production de quittance de loyer.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 mai 2017

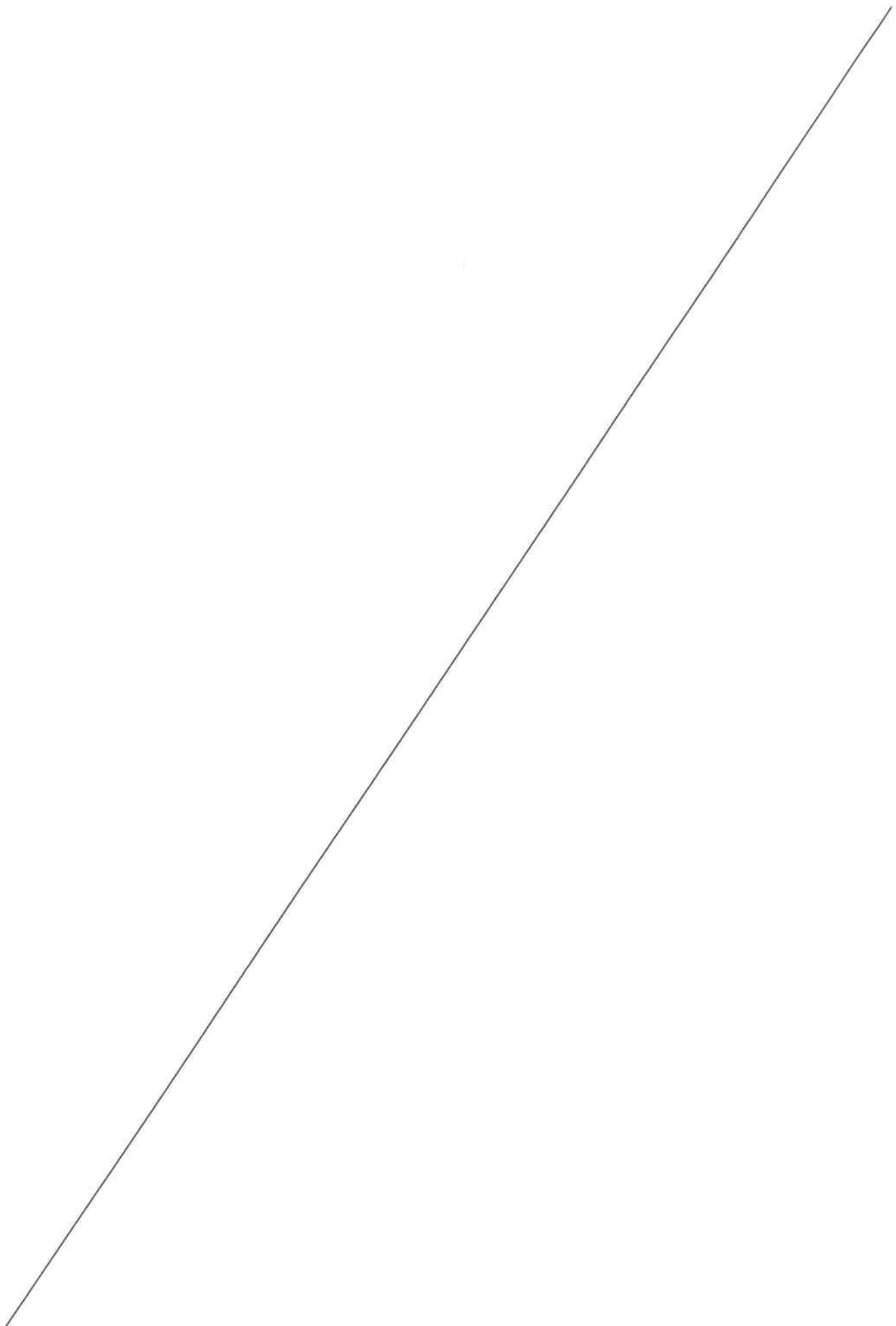
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 19 mai 2017.

Publication le :

Notification le : 22 mai 2017

Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DC-17-017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-05-19T14-43-04.00 (MI205963918)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170516-DC-17-017-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Location d'un appartement pour l'accueil d'une a
en résidence

Date de décision : 16/05/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

Acte :

DC.17.017 -CULTURE-location d'un appartement pour l'accueil d'une auteure en résidence.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/05/17 à 14:43

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/05/17 à 14:43

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 19/05/17 à 14:48